

Liste du matériel scolaire : 2H – Deuxième Année

Classe Anne et Valérie

Selon le règlement de l'État du Valais du 22.03.2019, les frais pour les fournitures scolaires, le matériel de classe et d'école, ainsi que les activités culturelles et sportives en lien avec le Plan d'études romand sont pris en charge par l'État et par la commune.

Les effets et équipements personnels restent à la charge des parents. Le matériel scolaire sera fourni par les enseignants.

Voici la liste du **matériel personnel** que vous devez apporter pour la visite de la classe portes-ouvertes et qui vous sera rendu à la fin de l'année scolaire.



- 1 paire de pantoufles confortables et fermées
- 1 paire de baskets à velcro qui ne marquent pas le sol (pour la gymnastique)
- 1 tablier en tissu à manches longues avec des élastiques aux poignets et une languette pour le suspendre au crochet du vestiaire (pour le bricolage)
- 1 gobelet en plastique (pour boire)
- 2 paquets de mouchoirs
- La feuille des sorties complétée
- Le carnet scolaire signé

Tout autre matériel sera fourni par les enseignantes.

N'oubliez pas d'écrire le prénom de votre enfant sur toutes ses affaires, MERCI !